

Décision

Générale

colonial

Décision n° 445 7 mai 1948

n° 445 7

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 mai 1948

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro

31 mai 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois, pour en jouir à Djibouti est accordé à l'écrivain interprète de 4 classe des cadres spéciaux de Madagascar, Rasoarahona (Ignace), en service aux bureaux des affaires économiques.